Règlement du jeu JUL - “Rien à prouver” Précommande

1. **Organisateur**

Believe, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 24 rue Toulouse Lautrec, 75017 Paris, France (« **l’Organisateur** ») organise un jeu gratuit et sans obligation d’achat du 23 novembre 2026 à 12h00 au 3 décembre 2026 à 23h59 accessible uniquement sur internet (le « **Jeu** »).

Pour toute question relative au Jeu, les Participants peuvent contacter contest-fr@believe.com

2. **Conditions de participation**

Le Jeu est ouvert à toute personne de plus de 16 ans à la date de participation au Jeu, résidant en France métropolitaine (le « **Participant** »), à l’exclusion des membres du personnel de l’Organisateur et/ou de ses sociétés affiliées, et des sociétés prestataires et/ou partenaires associées à l’organisation du Jeu. Les mineurs de moins de 18 ans peuvent participer sous réserve d'être accompagnés d'un tuteur légal ou d'un adulte muni d'une autorisation parentale en cas de gain d’une invitation à l'événement.

Une seule participation est autorisée par personne (même nom et/ou adresse et/ou numéro de téléphone et/ou adresse e-mail).

3. **Modalités de participation**

Pour participer, le Participant devra :

- Se connecter à www.doretdeplatineshop.com
- Précommander au minimum 1 (un) pack “RIEN A PROUVER - PACK BOULE A NEIGE + CD”
- Accepter les termes du jeu concours via une case à cocher visible sur le site internet au moment de l’achat

Le Participant est responsable de tous les coûts de service induits par sa participation au Jeu (le cas échéant), tels que les coûts de connexion. Le Participant ne pourra solliciter aucun remboursement de frais de l’Organisateur.

4. **Sélection des gagnants**

Les 10 gagnants seront désignés par tirage au sort réalisé informatiquement par l’Organisateur dans les 7 jours suivant la clôture du Jeu (les « **Gagnants** »).

Les Gagnants seront informés par téléphone, email ou SMS dans les 7 jours suivant le tirage au sort (la « **Notification** »), et devront alors communiquer à l’Organisateur leur nom et une adresse postale à laquelle leur lot leur sera adressé, s’il ne peut pas leur être adressé par email, ainsi que l’identité de leur accompagnant pour ce qui concerne l’invitation à l’évènement. En cas d’indisponibilité du Gagnant ou de son accompagnant pour le jour de l'événement, aucun remboursement, échange ou contre-valeur ne pourra être obtenu.

Les autres Participants ne seront pas recontactés par l’Organisateur.

5. **Dotations**

Les Gagnants remporteront, de manière aléatoire lors du tirage au sort, 1 des lots suivants :

- 2 (deux) invitations, pour la personne tirée au sort et son accompagnant, pour assister à un match de football à domicile de l’Olympique de Marseille (OM) au Stade Vélodrome (Marseille), avec une rencontre sur place de l’artiste JUL, d’une valeur unitaire de 25€ (vingt-cinq euros). La date de l'événement sera communiquée ultérieurement par l’Organisateur.
- 4 (quatre) disques d’or gravés au nom du gagnant, dans un cadre, de l’album “Rien à prouver” une fois sa certification officielle validée par le SNEP (Syndicat National de l'édition phonographique), d’une valeur unitaire de 290€ (cent quatre vingt dix neuf euros)
- 4 (quatre) ensembles (veste de survêtement et pantalon de survêtement) de la marque D’OR ET PLATINE, collection FIRMA, à la taille de leur choix (XS, S, M, L, XL, XXL) d’une valeur unitaire de 104,90€ (cent-quatre euros et quatre vingt dix centimes)

Ces lots ne pourront être ni repris, ni échangés, ni faire l'objet de leur contre-valeur en espèces.

L'Organisateur n'est tenu d'aucune garantie, de quelque sorte que ce soit, sur les Lots.

Les invitations sont strictement nominatives et ne seront valables que le jour de l'évènement communiqué par l'Organisateur. A ce titre, il est précisé que les Dotations sont personnelles et liées à l'identité du Gagnant et de l'accompagnant déclaré par le Gagnant (tuteur légal ou adulte autorisé pour les participants mineurs) et ne peuvent donc faire l'objet d'un échange, transfert ou d'une revente. L'Organisateur (directement ou par le biais de ses partenaires) se réserve le droit de vérifier l'identité du Gagnant et de son accompagnant le jour de l'événement.

L'Organisateur ne prendra pas en charge les frais de déplacement et d'hébergement du Gagnant et de son accompagnant. De même en cas de report ou d'annulation, aucun remboursement desdits frais ne pourra être sollicité auprès de l'Organisateur.

L'envoi des lots est à la charge de l'Organisateur, par email, dans les 15 jours suivant la Notification.

Tout lot qui ne pourrait être livré ou qui reviendrait à l'Organisateur, pour des raisons étrangères à l'Organisateur (adresse erronée fournie par le Gagnant, absence de réponse à la Notification, etc…) pourra être réclamé par le Participant auquel il a été attribué dans un délai de 1 mois après l'envoi de la Notification. Passé ce délai, le lot ne pourra plus être réclamé et sera réattribué par tirage au sort, dans les mêmes conditions que le premier tirage réalisé.

15 **Responsabilités**

L'Organisateur n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté impactant le Jeu. En pareille hypothèse, l'Organisateur pourra à son choix annuler, modifier, écourter ou prolonger le Jeu, ou remplacer un lot dont l'attribution est devenue impossible par un lot de même valeur.

L'Organisateur n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté impactant la mise à disposition des Dotations (notamment indisponibilité de l'artiste, annulation de l'évènement, mouvements sociaux, intempéries). En pareille hypothèse, l'Organisateur pourra, selon leur choix, annuler, modifier, écourter ou prolonger le Jeu, ou annuler ou remplacer une Dotation dont l'attribution est devenue impossible par une Dotation de même valeur.

La date de l'évènement n'est pas contractuelle, elle sera sujette aux conditions météorologiques, disponibilité de l'artiste, des organisateurs de l'évènement et contraintes techniques. L'Organisateur se réserve le droit de reporter l'événement à une date ultérieure, ou bien de l'annuler notamment pour des conditions de sécurité, le cas échéant.

16 **Informatique et libertés**

Les données d'identité et de contact communiquées par les Participants lors de leur inscription au Jeu sont traitées par l'Organisateur, en qualité de responsable de traitement, sur la base du consentement des Participants.

Ces données sont conservées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de la participation au Jeu, à la détermination des gagnants et à l'acheminement des lots.

Elles sont consultables uniquement par les équipes marketing de l'Organisateur et par les prestataires de l'Organisateur intervenant dans le cadre de l'organisation du Jeu.

En plus de sa Participation au Jeu, le Participant pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique ponctuel d'information de la part de l'Organisateur concernant l'artiste. Cette inscription est facultative et le Participant peut à tout moment cliquer sur « me désabonner » dans les emails reçus.

Le Participant peut accéder aux données le concernant dont l'Organisateur dispose, les rectifier ou les faire effacer, ou demander à l'Organisateur de lui en adresser copie. Pour exercer ces droits ou pour toute question

sur le traitement de ses données dans ce dispositif, le Participant peut contacter l'Organisateur par email à dpo@believe.com.

Si le Participant estime, après avoir contacté l'Organisateur, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

Pour plus d'informations sur le traitement de données à caractère personnel par l'Organisateur : https://www.believemusic.com/fr/privacy-policy-fr/

Pour plus d'informations sur les droits informatiques et liberté https://www.cnil.fr/.

17 **Dispositions générales**

La participation au Jeu emporte acceptation sans réserve
du présent Règlement. Tout Participant ne se conformant pas au Règlement, ou tentant d'augmenter ses chances de gain par fraude, de quelque manière que ce soit, pourra être exclu du Jeu. L'Organisateur peut annuler la ou les participations de tout Participant n'ayant pas respecté le présent Règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. L'Organisateur s'autorise également le droit de supprimer toute participation présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du Participant. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis.

Pour toute question relative au Jeu, les Participants peuvent contacter contest-fr@believe.com.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout différend né à l'occasion de cette opération fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes. Aucune contestation ne sera plus recevable deux mois après la clôture de l'opération.